

Togo

25

Merci Monsieur le Président,
Monsieur le Président,

La délégation togolaise souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation de la Namibie conduite par au second cycle de l'EPU et la remercie pour la pertinence des informations complémentaires qu'elle vient de fournir.

Le Togo félicite la Namibie pour les grandes avancées enregistrées en matière de promotion et de protection des droits de l'homme depuis le dernier examen.

Ces efforts qui se matérialisent, au plan institutionnel, par la création d'un Comité interministériel des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la création de nouvelles juridictions dans les zones non desservies, la création de la Direction de l'aide juridictionnelle au Ministère de la justice et la création d'un département des droits de l'homme au sein de la police namibienne.

Au plan normatif, le Togo salue l'adoption en 2015 de la loi sur la protection de l'enfance et celle relative à l'administration pénitentiaire en 2012 et note avec satisfaction l'entrée en vigueur du décret relatif au salaire des domestiques.

Le Togo se réjouit particulièrement du fait que la politique namibienne accorde aux femmes le même statut que celui des hommes au regard de tous les types de droits fonciers, que ce soit en tant que personnes ou en tant que membres d'un système familial de gestion des terres tel qu'énoncé au paragraphe 31 du rapport et félicite la Namibie pour avoir adopté un plan national d'action en faveur des droits de l'homme dont le suivi de la mise en œuvre est confié au Bureau du Médiateur.

Des progrès sensibles ont été enregistrés dans le domaine de la scolarisation des enfants au primaire avec un taux de 90 %. Le Togo encourage la Namibie à maintenir cette dynamique aussi au secondaire.

Cependant, ma délégation formule les recommandations suivantes :

- 1- ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.
- 2- prendre des mesures idoines pour lutter contre les violences sexistes et engager des poursuites judiciaires contre les auteurs.

En conclusion, ma délégation souhaite plein succès à la Namibie dans la mise en œuvre des recommandations issues de ce second cycle de l'EPU.

Je vous remercie de votre aimable attention

M. BEDABA BALOM'MA
Ministre des Affaires étrangères